

ANNEXE N° 5

Contenu du dossier d'exploitation sous chantier

-

Travaux d'élargissement du passage supérieur de la RD 12 bis1- Piste de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse dans le cadre d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Collectivité européenne d'Alsace et le maître d'ouvrage désigné

Le dossier d'exploitation sous chantier devra être présenté au plus tard 4 semaines avant le début des travaux. Il devra comprendre les éléments cochés ci-après :

- Plan de Situation (localisation du chantier)
- Description synthétique (nature des travaux)
- Dates prévues (début et fin des travaux)
- Données de trafic
- Mode d'exploitation / phasage des travaux
- Procédure de surveillance et de maintien du dispositif pendant et en-dehors des périodes d'activité du chantier
- Justification du mode d'exploitation sur chantier et son impact sur les usagers
- Schéma de signalisation
- Carte des déviations éventuelles
- Copie des lettres de réponse des Maires et conseillers sollicités
- Modèle de panneaux d'information aux usagers de la route
- Lettre d'information aux élus concernés par les travaux
- Comptes rendus des réunions de concertation
- Note d'information pour la presse (le cas échéant)
- Demande de réglementation (proposition d'arrêté de circulation)
- Autres : transmission de la demande de déviation à la DDT pour obtention de l'avis du Préfet (RGC grand gabarit).